

Internet

L'ARPCE au centre de la mise en place des domaines internet institutionnels



L'ARPCE bientôt dotée d'un siège départemental à Pointe-Noire



Le Congo et la RDC s'accordent sur la gestion des fréquences à travers leurs Autorités de Régulation



Communications Électroniques : En route vers la 5G !



La Grand' Actu du Régulateur

Bulletin de l'ARPCE Congo

Directeur de Publication

Louis - Marc SAKALA

Rédactrice en Chef

SARA AHOUI

Secrétaire de Rédaction

Sylver IKAMA

Équipe de Rédaction

Lethisia ONDONGO

Quentin LOUBOU

Raissa BOUEBARRET

Narcisse KIOUARI

Maquette & Design

Dodo NGOYI

Ont collaboré à ce numéro

Jean Arnaud NGOUA

Luc MISSIMBADZI

Rudy Massamba

Crédits Photos

ARPCE / EVC

Contacts

Tel. +242 05 510 7272

mail: lactu.regulateur@arpce.cg

Site-web : www.arpce.cg   

SOMMAIRE



Infrastructures

L'ARPCE bientôt dotée d'un siège départemental à Pointe-Noire



Le Congo et la RDC :

s'accordent sur la gestion des fréquences à travers leurs Autorités de Régulation



Data center

Jean Arnaud NGOUA : « Il est essentiel d'héberger nos données localement »



La Poste

Le courrier postal, toujours aussi important à l'ère du numérique



Inclusion numérique

Le FASUCE se pointe comme une exigence



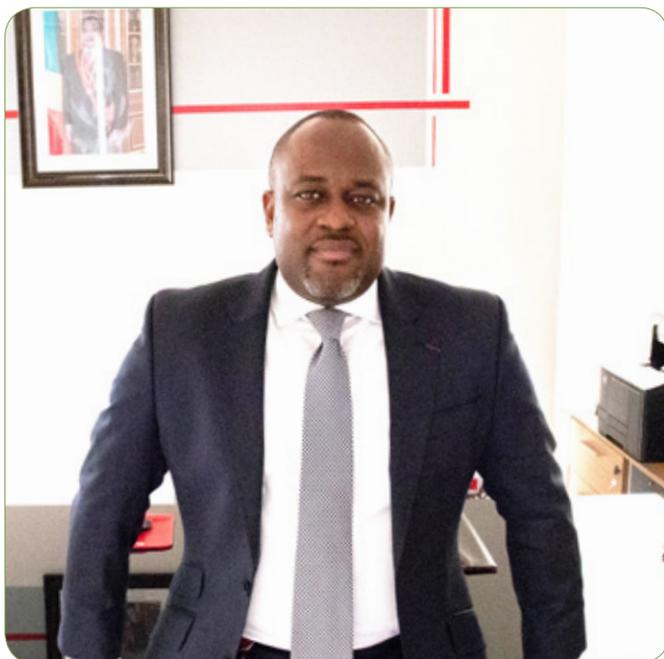
Télécoms

Vive participation de l'ARPCE au Mobile Word Congress 2021



Communications Électroniques

En route vers la 5G !



Réfléchir, Planifier et Anticiper

L'accomplissement de nos missions régaliennes et l'atteinte de notre vision, qui est de « faire entrer le Congo dans le top 5 des pays africains leaders des Postes et des Communications Électroniques », passent inévitablement par la fixation des objectifs stratégiques clairs et précis, qui devront consister à réduire la fracture numérique au travers de la formation, de l'innovation, du conseil et de l'accompagnement. C'est pourquoi, trois mots guident notre action au quotidien : Réfléchir, Planifier et Anticiper

En effet, en tant que promoteur du numérique et bras technique de l'État dans le domaine, l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), à travers des projets Fintech dont elle a reçu la charge, par le législateur, d'assurer la mise en œuvre, accompagne l'État dans le processus de dématérialisation de ses services.

Parallèlement à cela, en tant que « gardienne » des réseaux, l'ARPCE ne ménage aucun effort pour emmener les opérateurs des secteurs régulés à donner le meilleur d'eux-mêmes pour l'amélioration de la qualité des différents services offerts aux consommateurs.

C'est pourquoi, nous nous engageons à agir pour la transparence dans la couverture mobile à tous les niveaux et sur l'étendue du pays.

A propos de l'inclusion numérique, notre plan stratégique a inscrit cette exigence comme une des missions principales de l'ARPCE. En effet, grâce au Fonds

pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE) dont l'ARPCE est l'organe de gestion, de nombreuses zones blanches de notre pays bénéficient aujourd'hui de couverture réseaux. En 2020, malgré la crise sanitaire qui sévissait partout dans le monde, nous avons pu connecter 60 localités non couvertes, à la téléphonie mobile et à Internet, impactant ainsi la vie de plus de 80 mille de nos compatriotes. À cela, il faut ajouter des centaines d'élèves et étudiants qui ont désormais accès, gratuitement, aux outils de communications électroniques, grâce aux salles multimédias installées dans des écoles et établissements universitaires dans le cadre du projet FASUCE.

L'Autorité de Régulation est également engagée à assainir le secteur postal et à y apporter un souffle nouveau. Il s'agit, entre autres, (i) de sensibiliser les acteurs du secteur et tous ceux qui souhaitent devenir opérateurs postaux, sur la législation en cours dans le pays et (ii) de promouvoir des partenariats avec certains grands groupes du E-commerce tels Amazon et Alibaba, afin d'aider les populations congolaises à profiter pleinement des offres et services postaux, en leur garantissant la livraison, dans les meilleures conditions, des objets commandés via ces plateformes, peu importe l'endroit où elles se trouvent sur le territoire national.

Il faut souligner qu'au cœur des ambitions du Régulateur que nous sommes, se trouvent les intérêts de l'État, des opérateurs des secteurs régulés mais aussi et surtout des consommateurs. Pour ces derniers, nous travaillons à renforcer nos échanges à travers un cadre de travail tripartite Régulateur, opérateurs et associations de défense des droits des consommateurs.

Louis Marc Sakala
DG ARPCE Congo

Le concept Zone blanche

Dans le domaine des Télécommunications, une zone blanche est un territoire qui n'est pas desservi par un réseau donné, plus particulièrement un réseau de téléphonie mobile ou par Internet. Au Congo au déla des localités et villes déjà couvertes par les opérateurs, une soixantaine des localités viennent d'être connectés aux réseaux des opérateurs grâce au Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE) que met en œuvre l'ARPCÉ.



Le chiffre 50

La dématérialisation des paiements et le bon suivi des recettes de l'État ont conduit à la mise en œuvre par les pouvoirs publics, du Timbre Électronique fiscal; Une taxe de 50 FCFA instituée par la loi de finances et active depuis le 1er juillet 2020.

Bras technique du gouvernement, l'ARPCÉ collecte ladite taxe dont le bénéficiaire principal est la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID). Le Timbre Électronique permet à l'État de suivre de manière électronique et continue les taxes qui lui reviennent et augmenter son assiette fiscale. L'ARPCÉ assure la certification de tous les paiements électroniques afin de garantir la confiance numérique auprès des consommateurs.

Verbatim Marc Sakala

« Le dernier benchmarking de 2020 plaçait le Congo au niveau du treizième pays d'Afrique où le coût de l'Internet est le moins cher. Pour réduire le coût de l'Internet, il est important d'avoir plusieurs points d'entrée et de bonnes infrastructures de transport d'Internet. Il suffit de faire un tour dans certain pays voisins la Guinée pour se rendre compte que le coût de l'internet n'est pas si cher au Congo »




TIMBRE ÉLECTRONIQUE

Plus de **securité**, de **fiabilité**, de **traçabilité** et de **gain de temps**

Désormais, privilégions les paiements électroniques pour le règlement de nos factures d'eau, d'électricité, de téléphone, d'abonnement aux chaînes télévisuelles, d'internet, etc.




L'ARPCÉ bientôt dotée d'un siège départemental à Pointe-Noire



La cérémonie de pose de la première pierre pour la construction du bâtiment de l'antenne départementale de l'Agence de Régulation des Postes et Communications Électroniques (ARPCÉ) a eu lieu le 9 mars, à Pointe-Noire, sous le patronage du Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo, en présence de Louis Marc Sakala, Directeur Général de l'ARPCÉ.

Pour le Directeur Général de l'ARPCÉ, la construction de ce bâtiment relève de la matérialisation de la promesse d'un pays stable, prospère et compétitif que sous-tend « La marche vers le développement », cher au président de la République. « Ce bâtiment que nous voulons intelligent et donc futuriste est un des piliers pour l'atteinte de notre vision qui est de faire entrer le Congo dans le top 5 des pays africains leaders des postes et des communications électroniques, conformément à la vision du chef de l'État, qui est d'arrimer le Congo à l'économie numérique », a-t-il déclaré.

Au-delà de l'amélioration des conditions de travail des agents,

le futur siège départemental de l'ARPCÉ, dessiné sous une architecture avant-gardiste, devra contribuer non seulement au patrimoine national et à l'embellissement de la ville, mais aussi et surtout à l'intensification d'une économie numérique pour laquelle l'ARPCÉ joue un rôle essentiel.

S'exprimant à cette occasion, le Ministre Léon Juste Ibombo a signifié que « Ce bâtiment à l'architecture futuriste symbolise à n'en point douter le dynamisme de notre organe de Régulation des Postes et des Communications Électroniques ». Aussi, au nom du gouvernement, il a félicité le Conseil de Régulation et la

Direction Générale pour cet édifice qui « améliorera et renforcera les conditions de travail des agents de notre Agence de Régulation mais aussi apportera sa plus-value dans l'embellissement de la ville économique », a-t-il renchéri.

A propos du bâtiment :

Le futur siège départemental de l'ARPCÉ à Pointe-Noire est un bâtiment R+6, composé : d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage qui compte deux blocs, un datacenter, des locaux pour archives. Les 2ème et 3ème étages sont destinés à la location. Les 4ème et 5ème étages sont réservés à l'antenne ARPCÉ Pointe-Noire, le 6ème étage abritera une salle de conférences, un local technique, un salon VIP, une cuisine, un espace de collation et autres.

Loi de finances 2019

Une délégation des parlementaires à l'ARPCÉ pour s'imprégner des Projets Hub Digital et Timbre Électronique

Les commissions de l'Assemblée Nationale et du Sénat en charge de l'économie et des finances ont évalué en octobre 2020, lors d'un échange avec le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCÉ), Louis Marc SAKALA, l'état d'avancement des projets Hub digital et Timbre Électronique.

Ces deux projets majeurs inscrits dans la loi de Finances 2019, et dont l'implémentation a été confiée à l'ARPCÉ, visent respectivement à assurer le suivi des transactions effectuées au Congo par transfert, par prélèvement bancaire ou télé-règlements, et à permettre la dématérialisation des documents, l'optimisation de l'assiette fiscale, le suivi des paiements des taxes comme la TVA, le centime additionnel ou la taxe audiovisuelle.

Les représentants des deux chambres parlementaires ont été satisfaits de l'évaluation des projets à mi-parcours.

La loi des Finances exercice 2019 a institué de nouvelles directives. S'agissant du secteur des Communications Électroniques, c'est l'ARPCÉ qui est chargée de mener à bien cette mission auprès des opérateurs de téléphonie mobile, les sociétés Énergie Électrique du Congo, La Congolaise des Eaux ainsi que les opérateurs de chaînes de télévision.

Le Vice-président de la commission de l'économie et des finances à l'Assemblée Nationale, l'Honorable Thierry Hobié, rappelait, lors d'une



Vue partielle des membres de l'Assemblée Nationale

première réunion au Palais des congrès, qu'il est difficile d'être sincère dans les recettes si l'État ne dispose pas des fichiers fiables. « Pour nous, cela va non seulement vers l'optimisation

des recettes mais aussi vers une prévision assez sincère parce que c'est aussi un principe budgétaire, la sincérité des recettes », soulignait-il.

Communications Électroniques : Exonération des équipements terminaux des Communications Électroniques

La République du Congo, à travers la loi de Finances pour l'année 2021, a adopté l'exonération de tous les équipements terminaux de Communications Électroniques importés en République du Congo. Cette mesure qui est entrée en application au mois de Janvier 2021, est une avancée majeure dans la vulgarisation des Communications Électroniques au Congo.

Prévue pour une durée de deux (2) ans, cette disposition fera l'objet d'une évaluation du taux de pénétration des terminaux électroniques, à la fin de cette période.

Cette adoption illustre clairement la volonté du législateur de faire des Technologies de l'Information et de la Communication un levier du développement de l'économie numérique au Congo.



Téléphonie mobile

L'ARPCÉ démantèle un autre réseau frauduleux à Pointe-Noire



Matériel utilisé par les fraudeurs

Grace à la dextérité de ses agents assermentés, l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCÉ), en partenariat avec les forces publiques, a déniché, au mois de mars dernier, un réseau frauduleux de piratage du trafic téléphonique, dans une auberge, au centre de la capitale économique.

Le cerveau de l'affaire, un citoyen égyptien de 38 ans, arrivé il y a peu sur le territoire national. « Nous avons mis un certain temps pour pouvoir mettre la main sur ce réseau. Le fraudeur, très équipé pour déjouer nos initiatives d'enquête, a fait preuve de beaucoup d'expérience. C'est au bout de plus d'un mois que nous avons pu détecter, avec une meilleure précision, sa localisation, pour diligenter son arrestation avec le concours des forces publiques, que nous remercions pour leur collaboration », indique Benjamin Mouandza, Directeur des Réseaux et Services de Communications Électroniques de l'ARPCÉ.

Il sied de souligner que les services techniques de l'ARPCÉ étaient sur les traces de ce fraudeur depuis la fin du mois de décembre dernier, date de

l'émission du premier signal par les équipements du fraudeur. Parlant d'équipements, il s'agit entre autres d'une SIM Box d'une capacité de 128 SIM, 57 SIM MTN et 71 SIM Airtel en utilisation, en plus de 88 SIM MTN en réserve. A cela, il faut ajouter des cartes de recharge et un générateur électrique.

M. Benjamin Mouandza souligne que grâce aux équipements dont dispose l'ARPCÉ, l'institution fait une veille minute par minute. « Ces appareils pour lesquels le Régulateur a investi des moyens colossaux, s'adaptent non seulement aux nouvelles technologies utilisées par les opérateurs de téléphonie, mais nous permettent aussi de détecter, au mètre près, la localisation d'un réseau frauduleux », précise-t-il.

Il faut rappeler que suivre et contrôler le trafic téléphonique font partie des missions principales et régaliennes de l'ARPCÉ, en sa qualité de Régulateur. En effet, ces opérations de démantèlement rentrent dans le cadre du travail ordinaire de l'ARPCÉ qui a pour, entre autres, missions de protéger et garantir à la fois les intérêts de l'État, des usagers mais aussi des opérateurs. « Dans le cas d'espèce, les victimes sont à

la fois l'État, les opérateurs et les abonnés », renchérit M. Benjamin Mouandza.

Ce genre de fraudes causent d'énormes manques à gagner qui se chiffrent en des centaines de millions de francs CFA, privant ainsi l'État d'une part importante de la taxe sur le trafic international entrant et les opérateurs d'une partie de leurs revenus. « Les abonnés, quant à eux, sont victimes de la mauvaise qualité des communications, car la qualité de ces réseaux frauduleux n'est pas éprouvée par le Régulateur conformément aux protocoles mis en place. « Et, par ailleurs, ils sont surpris de recevoir un appel international avec un préfixe des numéros locaux », explique le Directeur des réseaux. Signalons que lorsqu'un appel international tombe sur un réseau local, le carrier (le transporteur d'appels) paye un droit à l'opérateur local, qui termine cet appel. Les fraudeurs, à l'aide des appareils appropriés détournent ce trafic international entrant via l'internet, le réinjectent dans les réseaux locaux en utilisant des Sim Box. L'opérateur auquel est abonné le destinataire dudit appel le traite comme un appel local. Ce qui fait que le dû à verser à l'opérateur par le transporteur d'appel est capté par les fraudeurs.

Pour le Chef de l'Antenne départementale de l'ARPCÉ à Pointe-Noire, M. Augustin Ngoma, le manque d'identification préalable des abonnés pendant la commercialisation des cartes SIM contribuent énormément à la fraude téléphonique. « Nous avons récupéré au total 216 cartes SIM activées, auprès de ce fraudeur et nous devons à présent nous assurer qu'elles ont été identifiées ou pas », a-t-il souligné.

Internet

L'ARPCÉ au centre de la mise en place des domaines internet institutionnels



La promotion de l'identité numérique du Congo a fait l'objet de la première circulaire prise par le nouveau Premier Ministre Congolais, Anatole Collinet Makosso, qui porte à la connaissance des membres du gouvernement de la mise en place d'une nomenclature des domaines internet institutionnels.

Dans cette même circulaire, le Premier Ministre invite l'ensemble des départements ministériels ainsi que les structures placées sous leurs tutelles à proscrire l'utilisation des messageries commerciales et à promouvoir le domaine web de leurs secteurs d'activité respectifs dans tous les échanges et communications électroniques à caractère administratif. En sa qualité de bras technique de l'État, l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques participe activement à ce processus.

La République du Congo s'est dotée depuis plusieurs années

d'infrastructures de communications électroniques à très haut débit de dernière génération et s'attèle depuis peu à mettre en œuvre l'un des piliers de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique à savoir : le e-Gouv.

Gestionnaire d'enregistrement des noms de domaine de premier niveau correspondant au «.cg», l'ARPCÉ gère le traitement des demandes d'agrément de toute personne, morale ou physique, qui souhaite exercer en République du Congo pour toutes extensions de noms de domaine correspondant au «.cg» et est également désignée comme gestionnaire technique de la plateforme qui devra assurer les opérations.

Le cadre légal et institutionnel étant renforcé et à jour, le gouvernement entend arrimer l'administration publique à la modernité numérique afin de rendre plus fluides les échanges

entre administrations et donner l'information utile aux citoyens.

Si l'ARPCÉ promeut et gère le domaine « .cg » ainsi que toute la partie technique, la Direction Générale du Développement de l'Économie Numérique (DGDN) est le gestionnaire d'enregistrement des noms de domaine de second niveau correspondant au « gouv.cg » et de toutes extensions correspondant aux administrations publiques et aux institutions de la République.

Avec la publication du décret n°2018-238 du 19 juin 2018 portant création du portail web officiel du gouvernement et du décret n°2018-238 du 19 juin 2018 portant obligation aux administrations publiques de créer un portail web, le gouvernement fixe le cap pour l'ensemble des administrations en matière de communication et de visibilité sur la toile.

Coopération

Le Congo et la RDC s'accordent sur la gestion des fréquences à travers leurs Autorités de Régulation

L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE) de la République du Congo et l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPTC) de la République Démocratique du Congo (RDC) se sont accordées, le jeudi 25 février 2021 au siège de l'ARPCE, pour une gestion harmonieuse des fréquences aux frontières des deux États. L'acte a été posé par Messieurs Louis-Marc SAKALA et Christian KATENDE, respectivement Directeur Général de l'ARPCE et Président du Collège de l'ARPTC.

L'accord de coordination des fréquences s'articule autour de deux points essentiels : les critères de partage des ressources en fréquences et la définition des paramètres techniques communs. Il devra ainsi permettre aux administrations de ces deux pays, dont les capitales sont les plus proches au monde, un accès équitable au spectre de fréquences dans les zones frontalières.

Cet accord, estime le Directeur des Ressources en Fréquences de l'ARPCE, Wilson BOKATOLA va également apaiser les interférences mutuelles qui dégradent la qualité de service des réseaux de téléphonie mobile. Sa mise en œuvre prévoit une feuille de route, assortie d'un plan d'action couvrant les années 2021 et 2022.

Rappelons que selon les termes



Échange des parapheurs entre Christian Katende, Président du Collège de l'ARPTC et Louis Marc Sakala, DG de l'ARPCE

de ce document élaboré lors de l'atelier des experts des deux pays sur cette question de coordination des fréquences, tenu les 19 et 20 novembre 2020 à Brazzaville, les opérateurs de téléphonie de chaque pays devront prendre toutes les mesures nécessaires afin que leurs stations de base, utilisant des fréquences non préférentielles, ne causent aucun brouillage préjudiciable aux stations du pays voisin, où ces mêmes fréquences sont attribuées de manière préférentielle.

En ce qui concerne la problématique de la disparité technologique, il a été convenu qu'il soit examiné au niveau de chaque pays. L'accord n'a pas manqué d'indexer les brouillages nuisibles entre le Congo et la RDC et le

roaming accidentel. Sur ce point, le document signé oblige les opérateurs des deux pays d'orienter les antennes parallèlement au fleuve pour les sites qui sont en bordure.

De même, l'accord de coordination prévoit, pour les réseaux 3G et 4G, la possibilité d'utilisation des fréquences «sans coordination préalable, si le niveau de champ ne dépasse pas la valeur seuil indiquée dans l'accord, sur la frontière et à l'intérieur du pays voisin».

L'accord de coordination entre les deux pays, qui fait suite à celui signé par les deux Autorités de Régulation à Kinshasa en septembre 2020, s'inscrit dans un cadre de concertation, en application, par les deux pays, des dispositions pertinentes du Règlement des Radiocommunications (RR), qui portent sur la méthode de gestion du spectre à utiliser, pour faciliter le processus d'assignation de fréquences aux services de terre dans les zones frontalières.

Téléphonie mobile : un taux de pénétration de 108,9% au premier trimestre 2021

Le marché de la téléphonie mobile jouit d'une bonne santé au premier trimestre de cette année, a en croire l'Observatoire du marché qui souligne un bond de pénétration de 108,9% contrairement au premier trimestre 2020 avec seulement 97,5%.

Le rapport, disponible en téléchargement sur le site de l'ARPCÉ, indique que le nombre d'abonnés a augmenté de 14,9% entre le premier trimestre 2020 et celui de 2021; lequel trimestre montre d'ailleurs un supplément de 3,4% d'abonnés.

Si le premier trimestre 2021 peut se féliciter d'avoir accru le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile, reparti entre les deux principaux opérateurs, MTN et Airtel, il a vu malheureusement une baisse du revenu total du marché de 5,4%. En effet, de 34,5 milliards de F CFA au premier trimestre 2020, le revenu total du marché a atteint 32,7 milliards de F CFA au premier trimestre 2021.

Le revenu total du marché a atteint 32,7 milliards de F CFA au premier trimestre 2021.

Revenu Total (Milliers de CFA)

Opérateurs	Avril.'20	Avril.'21	Variation nette	Variation en %	Parts de marché en Avril.'20	Parts de marché en Avril.'21
MTN	6 372 454	7 318 254	945 800	14,84%	67,97%	69,16%
Airtel	3 003 273	3 263 332	260 059	8,66%	32,03%	30,84%
Marché	9 375 728	10 581 586	1 205 858	12,86%		

Source : Synthèse sur les indicateurs du marché de la téléphonie mobile du mois d'avril 2021

Une baisse du trafic SMS

Au premier trimestre 2021, le total du trafic SMS est de 1,17 milliard, contre 1,18 milliard au premier trimestre 2020, soit une baisse de 1,5%. Au premier trimestre 2021, le trafic SMS on-net représente 99,80% du trafic total, contre 0,18% pour le trafic off-net et 0,03% pour le trafic international sortant.

MTN et Airtel totalisent plus de 5,80 millions d'abonnés au premier trimestre 2021 et ont généré un revenu total de 32,7 milliards de F CFA, dont 28,5 milliards sur le trafic sortant.

MTN et Airtel ont respectivement 56,2% et 43,8% de parts de marché au premier 2021.

Plus de 5,80 millions d'abonnés au premier trimestre 2021

Mobile money : 1,2 milliard de FCFA de revenu total au mois d'Avril 2021

Les chiffres dévoilent un cumul du revenu de janvier à avril 2021 de 5,0 milliards de FCFA

En avril 2021, le marché mobile money au Congo a généré plus de 1,2 milliard de FCFA, avec un regain de 127,4%, comparativement au mois d'avril 2020 pour des recettes estimées à 0,5 milliard de FCFA.

Les chiffres issus du dernier rapport en la matière dévoilent un cumul du revenu de janvier à avril 2021 de 5,0 milliards de FCFA. Il est en hausse de 40,3% par rapport au même cumul en 2020, ce qui atteste sans doute de la bonne santé de ce segment au cours du trimestre dernier.

Si MTN reste leader du marché en termes de revenu avec 81,0% de parts de marché, les utilisateurs de Mobile Money ont réalisé au total plus de 47,8 millions de transactions. L'opérateur détient par ailleurs le plus grand nombre d'abonnés ayant réalisé le plus de transactions, d'environ 39,4 millions, contre environ 8,4 millions de transactions pour Airtel.

Part de marché en volume

MTN détient une part de marché en volume de 82,3%, contre 17,6% pour Airtel. Au mois d'avril 2021, la valeur totale des transactions Mobile Money a atteint 144,1 milliards de FCFA, soit une hausse de 102,2% par rapport au mois d'avril 2020.

Sur le flanc de la part de marché en valeur, MTN occupe la première marche du podium avec 80,2%, contre 19,7% pour Airtel.

Nombre d'abonnés Enregistrés (000)

Opérateurs	Avril.'20	Avril.'21	Variation nette	Variation en %	Parts de marché en Avril.'20	Parts de marché en Avril.'21
MTN	3 435	3 732	298	8,67%	55,68%	55,47%
Airtel	2 734	2 997	263	9,60%	44,32%	44,53%
Marché	6 169	6 729	560	9,08%		

Source : Synthèse sur les indicateurs du marché mobile money du mois d'avril 2021

Internet mobile : des recettes en hausse au mois d'avril 2021

Le mois d'avril 2021 affiche une hausse de 10,33% par rapport au mois d'avril 2020.

Stabilité des prix de la data et consommation mitigée

D'une manière globale, au mois d'avril 2021, le tarif moyen du mégaoctet du marché s'établit à 1,94 F CFA/Mo. Comparé au mois d'avril 2020, celui-ci a baissé d'environ 3,3%. En avril, la consommation de la data par abonné a baissée de 21,5% par rapport au mois d'avril 2020. En clair, la consommation data mensuelle moyenne d'un abonné (AMTU) du marché est de 796 mégaoctets au mois d'avril 2021. Quant au revenu moyen mensuel par abonné (ARPU), il est de 1 541 F CFA au mois d'avril 2021, et enregistre une baisse de 18,9%.

Le revenu total du marché de l'internet mobile est d'environ 4,6 milliards F CFA au mois d'avril 2021, et affiche une hausse de 10,33% par rapport au mois d'avril 2020.

Dans cette embellie, MTN conserve son leadership en termes de revenus avec 59,2% de parts de marché au cours de cette période, marquée par une hausse de cumul du revenu de janvier à avril d'environ 17,8 milliards de F CFA. Il est en hausse de 9,6% par rapport au même cumul en 2020.

Au mois d'avril 2021, le marché compte environ 3,0 millions d'abonnés ; soit un taux de pénétration de 57,0% contre 43,0% au mois d'avril 2020. Comparé au mois d'avril 2020 le nombre d'abonnés connaît une augmentation de 36,1%.

La part du marché globale est maintenue par MTN à 61,7%.

Chez Airtel la data explose !

Même si globalement l'opérateur Airtel tire les pieds sur la part de marché, il est celui dont les abonnés consomment le plus la Data. En effet, au mois d'avril 2021, en moyenne un abonné d'Airtel aura consommé 829 Mégaoctets sur le réseau, contre 775 mégaoctets chez MTN.

Nombre d'abonnés Enregistrés (000)

Opérateurs	Avril.'20	Avril.'21	Variation nette	Variation en %	Parts de marché en Avril.'20	Parts de marché en Avril.'21
MTN	2 504 066	2 777 739	273 673	10,93%	58,88%	59,20%
Airtel	1 748 811	1 914 440	216 529	9,47%	41,12%	40,80%
Marché	4 252 877	4 692 178	439 301	10,33%		

Source : Synthèse sur les indicateurs du marché de l'internet mobile du mois d'avril 2021

Secteur postal : un chiffre d'affaire de plus 400 millions FCFA au premier trimestre 2021

Le revenu total relatif à la fourniture du service postal au 1er trimestre 2021 s'élève à 414 214 951 FCFA, selon le rapport de la Direction de la Régulation Postale de l'ARPCÉ, issu des données statistiques recueillies auprès de treize des quinze opérateurs autorisés.

Le chiffre d'affaires de que met en exergue ce rapport est celui réalisé par les opérateurs postaux privés dans le segment du courrier et colis express, au 1er trimestre 2021. Le trafic international réalise plus de 89% du chiffre d'affaires contre 10,82% en national.

A la lumière des chiffres, les variations des données 2021 contre 2020 montrent que lors des premiers trimestres respectifs, sept opérateurs ont connu des variations positives au cours du trimestre analysé, dont quatre à plus de 180%, cinq opérateurs ayant vu leur chiffre d'affaires connaître une régression, dont DHL International qui demeure tout de même leader du secteur.

Coté trafic, plus précisément sur le front de la part de marché en terme de volume, le rapport positionne l'opérateur Stellimac en tête avec 29,85% soit 5769 objets contre 25,83% pour DHL International avec 4992 objets. En matière de volume d'envois, les opérateurs DHL INTERNATIONAL, ACC EXPRESS et BOLLORE LOGISTICS EXPRESS occupent les premières places.

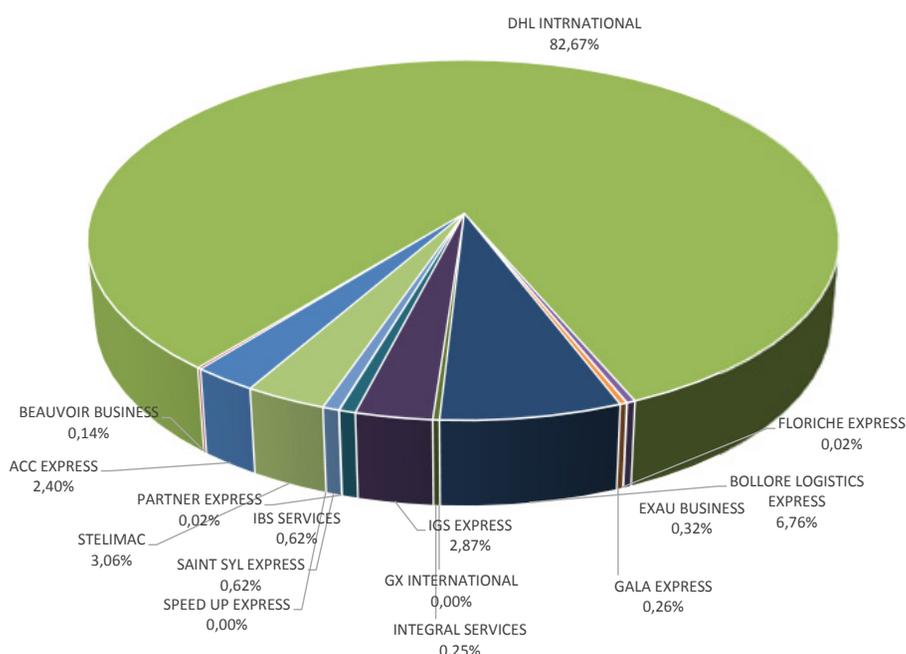
Le trafic international réalise plus de 89% du chiffre d'affaires contre 10,82% en national

Le rapport précise par ailleurs que le trafic national est largement supérieur au trafic international lors de ce premier trimestre 2021. 13 753 colis et courriers ont été expédiés en national contre 5 571 en international.

Des indicateurs sur la qualité de service complètent ce document. Il souligne que Les opérateurs couvrant Brazzaville et Pointe-Noire remplissent leurs obligations de distribution, au plus tard, en une journée. Plus de 80% des distributions se font les deux premiers jours. Cependant, en fonction de la distance et les moyens d'accès parfois difficiles, les opérateurs couvrant les villes intérieures délivrent les envois postaux en 2 ou 3 jours pour les colis.

13 753 colis et courriers expédiés en national contre 5 571 en international

chiffre d'affaires



Data center

Jean Arnaud NGOUA : « Il est essentiel d'héberger nos données localement »



Jean Arnaud Ngoua, Conseiller Technique du Directeur Général de l'ARPCÉ

Conseiller Technique du Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCÉ), Jean Arnaud NGOUA participe, depuis des années au sein de l'Agence, aux politiques de développement des infrastructures Internet. Il apporte dans cette interview des explications sur le rôle du data center qu'érige l'ARPCÉ tout près de son siège social.

La Grand'Actu du Régulateur: Un Data center est presque en achèvement à côté du siège de l'ARPCÉ. Pourquoi cette infrastructure au Congo ?

Jean Arnaud NGOUA : L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCÉ) a pour, entre autres,

missions d'accompagner l'inclusion du numérique dans tous les secteurs du pays en réduisant la fracture numérique au sein des populations, tout en étant le garant des services et promoteur du développement et des innovations technologiques du secteur. Pour accomplir cette mission, il faut la mise en place d'un écosystème et les Data centers font partie de cet écosystème. L'objectif de cette démarche est de matérialiser la vision du Chef de l'État, Denis Sassou N'Gusso, d'arrimer le Congo au développement de l'économie numérique. Il est essentiel dans ce processus d'héberger nos données localement et de créer un écosystème local qui sera moins dépendant du réseau international.

LGAR : De manière plus claire, quel est le rôle d'un data center ?

JAN : Je voudrais d'abord que nous revenions sur ce que c'est qu'un Data center. En français, Centre de données, le Data center est un endroit physique où sont rassemblées de nombreuses machines en majorité des serveurs dans lesquels sont stockées des données informatiques.

Cela étant dit, la première mission d'un Data center est donc de stocker les données dans un milieu sécurisé, un lieu de haute disponibilité. Pour ce qui nous concerne, toutes les informations, quelles qu'elles soient, sont stockées en local, dans notre Data center. Celui dont la construction est en cours de finition devra nous donner une plus grande capacité de stockage. Ainsi donc, c'est une fois les informations stockées, que l'on peut faire des échanges et fluidifier tout le contenu local. C'est pourquoi, notre nouveau Data center ne sera pas que celui de l'ARPCÉ, il sera ouvert à tout le monde, tout comme le fait celui que nous avons mis en place à l'immeuble Monté-Christo plus connu sous le nom immeuble Warid, au rond-point de la gare centrale de Brazzaville.

LGAR : Pourquoi c'est l'ARPCÉ qui se donne la mission de construire Data center ?

JAN : L'ARPCÉ a jugé bon de

mettre en place ce Data center pour amplifier et booster l'écosystème numérique national. Participant à la gestion des noms de domaines, à travers la construction de ce centre de données, nous entendons permettre aux entreprises d'héberger leurs noms de domaine au pays. Jusque-là, il n'y a pas de data center public reconnu et cela nous met dans une situation inconfortable en tant que structure de l'État. Nous sommes en train de vouloir mettre en place tout ce qui est e-gouv, e-citoyen, mais également permettre une meilleure gestion des opérations liées à la Fintech. Pour y parvenir, il faut un data center. Toutes ces données doivent être logées au Congo.

LGAR : Il y a toutefois l'existence d'autres data centers dans le pays. Quelle est la différence avec celui qu'érige l'ARPCE ?

JAN : Nous savons qu'il existe, par exemple, un data center au ministère des Finances, et qui fonctionne très bien. Mais il est destiné à des opérations bien spécifiques. Celui que nous levons ici est une infrastructure neutre ; c'est-à-dire que tout type d'acteurs, privé, étatique, international pourra y héberger ses données. C'est donc un Data center ouvert au public, comme je l'ai dit tantôt.

LGAR : A côté de ce Data center, un autre va être construit à Pointe-Noire dans le futur immeuble de l'antenne départementale de l'ARPCE. Pourquoi deux centres de données et pour jouer quel rôle ?

JAN : Dans le domaine des Télécommunications, une infrastructure comme le Data center a nécessairement besoin d'une redondance. La redondance, ici, est une duplication d'informations afin de garantir leur sécurité en cas d'incident. Voilà pourquoi nous avons pensé qu'il est utile de construire un à Brazzaville et un autre à Pointe-Noire. Pour revenir sur la redondance, il y a ce que

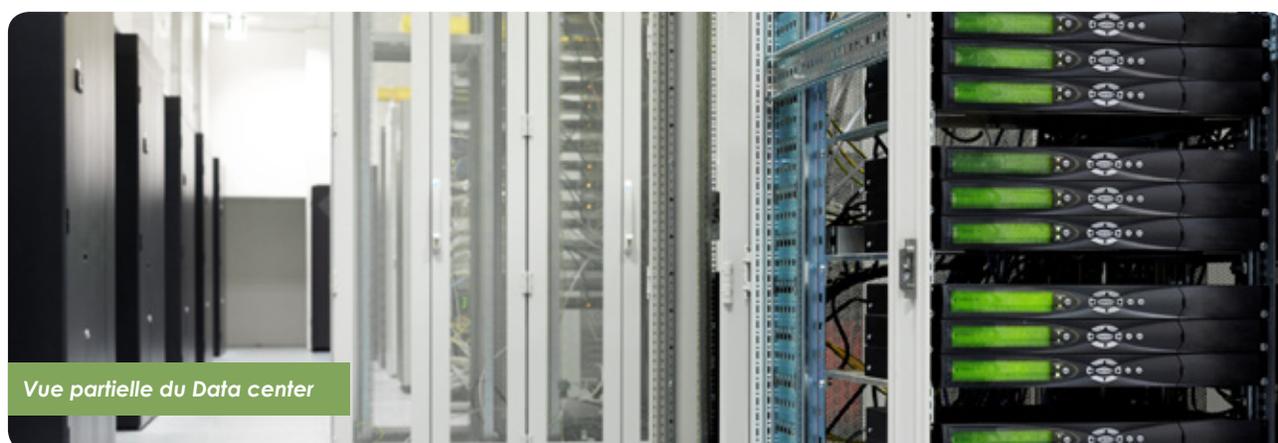
nous appelons le Plan de reprise et de continuité d'activité (PCA), dont le but est de sauver les données à la suite d'événements inattendus, en cas de sinistre ou de cas de force majeure. Aujourd'hui, nous pouvons tout stocker à Brazzaville. Mais, si un jour, ce que nous ne souhaitons pas, ce Data center venait à tomber, nous risquons de tout perdre. Celui de Pointe-Noire, nous aidera, à ce moment à répliquer les informations perdues. C'est la règle d'or dans le domaine des Télécommunications, il faut toujours penser à la redondance.

LGAR : Y a-t-il vraiment un besoin réel en termes de Data center pour un écosystème local qui se cherche encore sur le front des contenus ?

JAN : Il faut être visionnaire. Il suffit juste de remonter le temps pour comprendre que dans notre domaine les choses vont très vite et qu'il faut sans cesse être à l'avant-garde. A l'époque, dans les Télécommunications, nous avons ce qu'on appelle les réseaux 2G. Quand nous sommes passés aux réseaux 3G et 4G, nous avons eu besoin d'autres infrastructures. Nous sommes maintenant à l'ère des contenus qui exigent d'autres moyens de stockage et de sécurité. Quand vous voulez faire du YouTube ou du Facebook, il faut stocker cela quelque part. On pourra demain lancer de nouveaux services. Dans les ministères, il y a beaucoup d'informations qu'il faut stocker quelque part. Bientôt nous passerons à la 5G, une technologie qui repose sur l'existence d'un vrai Data center. En plus, c'est un secret de polichinelle, de nos jours, il faut tout dématérialiser.

LGAR : Quand est-ce que ce Data center sera inauguré ?

JAN : L'objectif est que l'infrastructure soit lancée en septembre 2021, pour celle de Brazzaville, et celle de Pointe-Noire entre 2022 et 2023.



Vue partielle du Data center

Vive participation de l'ARPCE au Mobile World Congress 2021



Au centre, le Directeur Général de l'ARPCE entouré de ses conseillers

L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE) a participé du 28 juin au 1er juillet 2021, au Mobile World Congress (MWC) édition 2021, à Barcelone, en Espagne.

Une délégation conduite par son Directeur Général, Louis-Marc SAKALA, a pris une part active au MWC, en français congrès mondial de la téléphonie mobile, considéré comme le plus grand salon de l'industrie de la téléphonie mobile. Cette grande rencontre est organisée par Global System for Mobile Communications Association (GSMA); une association qui regroupe 250 industriels et 850 opérateurs de téléphonie mobile et qui est la combinaison du plus grand salon international de l'industrie du mobile et d'un congrès faisant intervenir les

dirigeants des opérateurs, des vendeurs, des fabricants de terminaux et des producteurs de contenus du monde entier.

Accompagné de ses conseillers, Louis-Marc SAKALA a assisté à plusieurs échanges dans le cadre de ce congrès, qui représente une occasion idéale pour établir des liens commerciaux avec d'autres acteurs du secteur, tout en partageant les expériences et connaissances avec d'autres spécialistes.

Plusieurs sujets ont dominé cette édition « hybride », la première depuis le début de la pandémie, au cours de laquelle des thématiques sur le Cloud, 5G, futur des réseaux, infrastructures et l'essor des nouveaux équipementiers ont fait le plein des débats aussi bien techniques que gouvernementaux.

Un panorama d'interventions autour de l'avenir des marchés

Le Directeur Général de l'ARPCE a participé à la table ronde sur « Comment libérer les avantages du spectre ». La réunion a porté sur l'importance des fréquences moyennes pour faciliter l'introduction de la 5G et le rôle que la tarification du spectre peut jouer pour accélérer l'adoption des services mobiles et offrir de meilleurs réseaux et services aux consommateurs.

Louis-Marc SAKALA a, par ailleurs, porté la voix du Régulateur congolais durant la table ronde portant sur « La Transformation digitale (Digital Transformation) ». Cette dernière a eu le mérite de se pencher sur les tendances technologiques qui stimulent le déploiement et l'adoption des biens et services à large bande.

Ces échanges, a précisé Rudy Massamba, Conseiller Économique du Directeur Général de l'ARPCE, qui a fait le déplacement de Barcelone, ont permis d'identifier les rôles que peuvent jouer toutes les parties prenantes dans les priorités écosystémiques et politiques qui sont nécessaires pour accélérer la connectivité et l'adoption de services à large bande, afin d'encourager la croissance socioéconomique.

Intervenant lors de cette table-ronde, Louis-Marc SAKALA a plaidé en faveur de trois piliers capables d'accélérer cette transformation. Pour le directeur général de l'ARPCE, l'évolution rapide du secteur des Télécoms doit s'arrimer à l'actualisation des textes de lois qui constitue le pilier fondamental sur lequel se repose le travail de réglementation et de régulation.

« Dans bien de pays en Afrique, les textes de lois deviennent un peu obsolètes. La mise en place des textes qui s'adaptent afin d'emmener une transformation digitale efficace est prioritaire et primordiale. Nous avons des secteurs comme la Fintech ou il y a encore un gros niveau d'absence de réglementation et de partage avec les institutions comme les banques centrales », a soutenu Louis-Marc SAKALA.

La délégation de l'ARPCE a également pris part à la table ronde sur la « Zone de libre-échange continentale Africaine (Zlecaf/AfCFTA) », qui a mis en lumière le rôle des Télécommunications dans la mise en œuvre effective de l'Accord de libre-échange, étant donné l'importance de la connectivité à large bande pour faciliter la stimulation du commerce intra-africain dans le cadre de l'accord.

Précisons qu'en parallèle de ces tables rondes, Louis-Marc SAKALA a eu des réunions bilatérales avec ses homologues, parmi lesquels le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications de Guinée. A cela, il faut ajouter les échanges que le Directeur Général a eu avec les représentants du Groupe Orange France d'un côté, et de l'autre avec les représentants de GSMA.

« Nous avons rencontré la partie Afrique du GSMA parce que nous voulons harmoniser avec eux les différentes données statistiques qu'ils produisent. Ils sont intéressés de voir ce que nous avons accompli dans ce domaine. Il ne serait pas impossible qu'ils descendent à Brazzaville dans les prochains jours pour peaufiner ce cadre de travail », a expliqué le Conseiller Rudy Massamba.



Les délégations de l'ARPCE Congo et de l'ARPT Guinée



La délégation de l'ARPCE Congo et les représentants de Mobile World Congress (MWC)



La délégation du Congo à la table ronde intitulée "Zone de libre-échange continentale Africaine" (Zlecaf/AfCFTA)

Le courrier postal

Toujours aussi important à l'ère du numérique



Réception d'un courrier express par un consommateur postal

Il est vrai que le taux d'envoi des courriers aït décliné au cours de la dernière décennie, cependant, ces produits postaux représentent encore une importante part des recettes postales. Selon les données de l'Union Postal Universelle, la poste aux lettres représente encore près de 40% des recettes postales mondiales, avec 313 milliards d'envois de la poste aux lettres ont été échangés en 2017 seulement.

Pour ce qui est de notre pays, le Congo, les opérateurs postaux privés ont réalisé un chiffre d'affaires de 677 877 899 de francs CFA, durant l'année 2020, dans le segment du courrier express ; le segment du courrier ordinaire étant tributaire de la Société des Postes et de l'Épargne du Congo (SOPECO). Il faut souligner que la poste aux lettres connaît un regain par

rapport au développement du commerce électronique. Environ 80% des envois issus du commerce électronique dans le monde entier aujourd'hui pèsent moins de 2 kilogrammes et sont traités dans le flux de la poste aux lettres.

« Les opérateurs ont tout à gagner en améliorant la qualité de leur service afin de répondre au mieux aux besoins des clients, impactant par la même occasion le volume de leurs revenus », estime Arnault Dickat Directeur de la Régulation Postale à l'ARPCE.

Afin de garantir une haute qualité de service conforme aux attentes des clients, l'UPU établit des règles pour l'échange des lettres, définit les normes communes pour la distribution du courrier international et met en place des programmes de développement de la poste aux lettres pour stimuler le marché.

Régulation postale : des transporteurs urbains sensibilisés par l'ARPCE



En vue d'assainir le secteur postal, près d'une dizaine de transporteurs interurbains ont été informés sur les conditions requises à l'exercice de l'activité postale au Congo.

C'était au cours d'une réunion de sensibilisation présidée par le Directeur de la Régulation Postale à l'ARPCE, Arnault Dickat.

« Il nous a été donné de constater que les transports interurbains se livrent à l'activité postale, au détriment des opérateurs dûment reconnus par l'Autorité de Régulation, et possédant des cahiers de charges liés à l'exercice de cette activité », a indiqué Arnault Dickat aux représentants des sociétés de transports.

Le Directeur de la Régulation postale a appelé les transporteurs interurbains à se conformer à la réglementation, en devenant des opérateurs postaux respectant la loi en vigueur, pour poursuivre leurs activités de transport et distribution des colis et courriers.

Les transporteurs interurbains qui ont, quant à eux, salué l'initiative de l'ARPCE, ont appelé le Régulateur à les accompagner dans cette démarche qu'impose la législation.

Inclusion numérique

Le FASUCE se pointe comme une exigence

Le Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE), dont l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE) est l'organe de gestion, sert, depuis 2020, de puissant catalyseur du développement et contribue à la mise en application de projets nationaux visant à une meilleure inclusion numérique dans un environnement des TIC en pleine évolution.

Après deux sessions dont l'une dite inaugurale tenue en décembre 2019 et la dernière consacrée à l'examen administratif et budgétaire organisée en mars 2020 à Brazzaville, le Comité du FASUCE a vu un peu plus clair sur ses missions et sur les urgences de l'heure. Fort d'un budget de 2 milliards 900 millions de FCFA adopté au cours de la dernière session pour l'exercice 2020, le Fonds s'est engagé à dresser des passerelles capables de briser les inégalités dans l'usage et l'accès aux TIC dans certaines localités du Congo encore défavorisées.

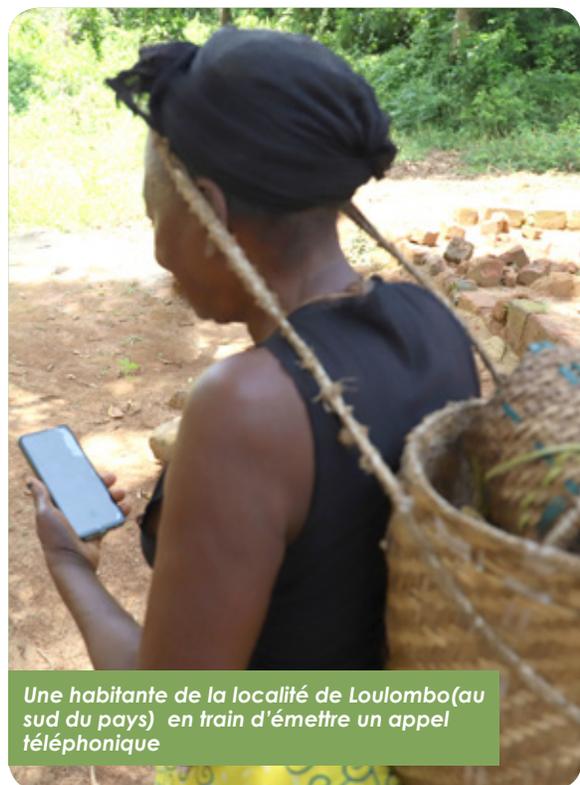
Si promouvoir l'accès des communautés rurales et démunies aux services des Communications Électroniques de base (voix et données) et aux services nécessitant la large bande en constitue le point essentiel, encourager le développement des nouveaux services, la création des contenus locaux et des applications

spécifiques, favorisant l'inclusion numérique, pointe comme une exigence. A ces deux pivots, le comité du Fonds s'est résolu de renforcer les capacités des différentes parties prenantes en matière d'appropriation des TIC.

Ces nobles engagements, concoctés en trois axes majeurs, s'inscrivent dans un document d'orientations stratégiques pour le développement de l'Accès et du Service Universels des Communications Électroniques pour la période 2020-2025, en vue de réduire la fracture numérique. Cet outil avait été validé en mars 2020 par les membres du comité du Fonds, lors de la session administrative et budgétaire tenue sous le patronage du Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique, Léon Juste Ibombo.

Le Directeur Général de l'ARPCE, Louis Marc Sakala, Secrétaire du Fonds et dont l'institution en est l'organe de gestion, estime que « l'accès au large bande et les services connexes sont porteurs d'avantages économiques et sociaux. Le Fonds est aujourd'hui considéré comme un moyen qui permet d'offrir à la majorité de la population des services large bande haut débit, à un prix abordable ».

Le Congo n'est pas en marge de la dynamique mondiale de développement continu des infrastructures de Communications Électroniques. Le portrait dressé sur ces infrastructures



Une habitante de la localité de Loulombo (au sud du pays) en train d'émettre un appel téléphonique

montre toutefois des disparités en terme de qualité et de quantité. Une divergence que le Fonds voudrait renverser en proposant de démocratiser le numérique à travers une accélération du déploiement des infrastructures.

Grâce à un cadre solide qui définit clairement les politiques et stratégies qui régissent sa mise en œuvre et son fonctionnement, le Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques n'est, en réalité, que la matérialisation de l'engagement du Chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, dans sa vision en faveur du numérique.

Des « zones blanches » connectées au réseau mobile

Une soixantaine de localités dites « zones blanches » car jusque-là non couvertes par un réseau mobile, ont été connectées, à l'instar de Bokoma dans le département de la Cuvette, Bouanela dans la Likouala et Mboubée dans les Plateaux, dont les sites inaugurés le 21 novembre 2020 redonnent la joie aux populations qui peuvent dorénavant communiquer avec le monde.

C'est grâce au FASUCE que ces districts peuvent se réjouir d'avoir accès à la téléphonie mobile, précisément à la voix, SMS et à la data à partir d'un réseau 2.75G, appelé Edge. Le défi pour le gouvernement, en 2020, dans le cadre de ce projet, était de connecter le maximum de localités dans le respect des engagements pris par le comité du Fonds, doté pour l'année 2020 d'un budget d'environ 3 milliards de FCFA.

« Le gouvernement s'est fixé l'objectif de couvrir les zones blanches et de réduire la fracture numérique avec à terme des projets ayant un impact social et économique », avait déclaré le Ministre de tutelle, Léon Juste Ibombo, lors de l'inauguration du site de Bokoma.

Pour réussir ce pari à mi-chemin, l'opérateur mobile MTN a déployé en un temps record une cinquantaine d'antennes dans les départements du Kouilou, Niari, Bouenza, Lekoumou, Pool, Plateaux, Cuvette, Cuvette-Ouest, Likouala et Sangha.



Les équipes techniques de l'ARPCE ont œuvré au côté de l'opérateur MTN Congo pour assurer la connectivité des localités dont certaines utilisaient encore des radios communément appelées « phonie ».

« Nous comptons donc faire un travail de connexion de 60 villes qui étaient jusque-là non connectées », soulignait sur le site de Bouanela, le Directeur Général de l'ARPCE, Louis Marc Sakala, par ailleurs Secrétaire du Fonds.

Il rappelait que le Fonds s'était donné l'objectif de promouvoir une politique d'inclusion numérique au profit des communautés rurales et d'autres couches défavorisées de la population afin qu'elles bénéficient des mêmes opportunités.

À l'heure où les pouvoirs publics sont confrontés au problème de financement des zones rurales isolées et d'accès difficiles par les opérateurs, le FASUCE est une réponse concrète pour permettre à chaque Congolais d'accéder à un minimum de services de Communications Électroniques, voix et données, à des tarifs abordables et non discriminatoires quelle que soit sa localisation géographique.

À peine connectées, quelques localités, comme Bouanela, affichent déjà des bribes d'une économie numérique locale. Si hier il était impossible de voir un kiosque de vente de crédit de téléphonie, c'est désormais une réalité. Bientôt les populations de ces zones, qui savourent les bienfaits du numérique, pourront accéder à d'autres services de Communications Électroniques, comme le mobile money.



FONDS POUR L'ACCÈS ET LE SERVICE UNIVERSELS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

NOTRE VISION

Promouvoir une politique d'inclusion numérique au profit des communautés rurales, isolées et d'autres couches défavorisées de la population afin qu'elles bénéficient des opportunités économiques et sociales qu'offrent les Communications Électroniques.



" Notre mission est d'accompagner le gouvernement dans sa volonté de garantir à toutes les populations défavorisées et rurales, sur l'ensemble du territoire national, des services de Communications Électroniques à des tarifs abordables et non discriminatoires."

Louis Marc SAKALA,
Directeur Général de l'ARPCE, Secrétaire du Fonds

📍 : IMM. ARPCE 91 BIS, AV. DE L'AMITIÉ - CENTRE VILLE 📞 : +242 05 510 7272
📧 : 2490 BRAZZAVILLE - CONGO 📧 : FASU-CE@ARPCE.CG 🌐 : WWW.FASUCE.CG

En 2021, des nouvelles localités accèdent au réseau mobile



Léon Juste Ibombo, Ministre des PTEN, entouré des autorités locales et des membres du comité du FASUCE, lors de l'inauguration du site de la localité de Minga

Les localités de Tsoumbou, dans le Kouilou, Loulombo et Vindza dans le Pool, Minga dans la Bouenza, Okouet dans la Cuvette, Ekouasende, Ossele, Okeke et Ngania dans les Plateaux, Elogo dans la Sangha, Binanga et Moundoundou Nord dans le Niari, Edzouga et Vaga dans la Cuvette-Ouest ont été choisies comme les prochaines destinations du projet FASUCE.

Après une session extraordinaire du Fonds pour l'Accès et le Service Universel des Communications Électroniques (FASUCE) tenue en janvier 2021, une dizaine de localités ciblées dans le cadre de ce processus sont prêtes à s'ouvrir au monde grâce un l'accès à la téléphonie mobile.

Face à la forte demande en desserte des Communications Électroniques des populations, le gouvernement du Congo prescrit de couvrir dans le cadre du plan d'action 2021 ces localités en réseau mobile. Le budget d'environ 1 milliard 600 mille FCFA prévu cette année

a déjà permis de connecter les villages Loulombo, dans le Pool, Minga et Mouindi dans la Bouenza et Les Saras dans le Kouilou. Bientôt, le processus devra se poursuivre pour connecter les autres localités consignées cette année.

«Avec les inaugurations des antennes, en pleine zone d'accès difficile, les localités connectées se décomplexent», a déclaré Léon Juste Ibombo. « L'accès à l'Internet, à la téléphonie mobile et au service financier numérique n'est plus l'affaire exclusive de Brazzaville et de Pointe-Noire ou de grands centres urbains », a-t-il souligné.

Secrétaire du Fonds, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE), Louis-Marc Sakala, s'est réjoui de ce que ces localités ne soient plus isolées.

« Vous êtes désormais connectés au reste du Congo mais pas seulement à Brazzaville et Pointe-Noire mais aussi au monde entier. Aujourd'hui vous pouvez

appeler toute la planète depuis votre antenne. Ces localités qui étaient avant mises à l'écart sont connectées et cela grâce aux efforts et la volonté du Président de la République », a-t-il souligné.

Des établissements scolaires et universitaires dotés des salles multimédia

Grâce à l'opérationnalisation de ce FASUCE, plus de 60 localités ont déjà été connectées et 13 établissements scolaires et universitaires équipés en salles multimédia.

Le budget prévu cette année s'inscrit également dans la poursuite des équipements des salles multimédia dans les établissements scolaires concernés, les lycées techniques Sathoud à Dolisie, Victor-Augagneur et Poaty-Bernard à Pointe-Noire qui sont désormais opérationnels. L'installation des salles multimédia dans différents établissements scolaires et universitaires collèges, lycées et facultés et instituts, constitue la deuxième phase du FASUCE.

Parmi les points que devra examiner cette année ce Fonds, le soutien à la Société des Postes et de l'Épargne du Congo (SOPECO) dont le Fonds devra contribuer à solder une créance avec la direction générale d'Air France Cargo d'environ 36 millions FCFA. «Cet appui qui augurerait de meilleures perspectives de relances permettrait une reprise de trafic postal de 85% au profit de la SOPECO », avait soutenu en janvier 2020 le Président du Fonds, le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo.

Communications Électroniques

En route vers la 5G !

Depuis quelques temps, l'univers des Télécommunications et des Communications Électroniques est dominé par l'avènement de la 5G. Constituant la cinquième génération des standards de la téléphonie mobile, elle prolonge la norme LTE (long term evolution), qui est une norme de réseau de téléphonie mobile de 4ème génération, faisant partie des technologies réseaux retenues par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

Conscient des enjeux technologiques, économiques et sécuritaires liés au déploiement de la 5G, M. Louis Marc SAKALA, Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE), a initié du 20 au 26 janvier 2021, à Brazzaville, une formation intitulée « 5G: Challenges, déploiement, Fonctionnement et Usages ».

Facilitée par M. Ferdinand TRA, un expert en système de Télécommunications et Qualité de Service, jouissant de plus 15 ans d'expérience dans le

déploiement de réseau radio mobile, la formation s'est déroulée en quatre sections à savoir : (i) Introduction à la 5G: enjeux stratégiques et pour quels services ; (ii) 5G: la réglementation ; (iii) En route vers la 5G, l'évolution des systèmes de Télécommunications ; (iv) la 5G, les contraintes opérationnelles.

Aussi, les différents bénéficiaires de ladite formation à savoir, des experts des directions centrales stratégiques de l'Autorité de Régulation, des cadres du Ministère en charge des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique ainsi que les techniciens des opérateurs de téléphonie exerçant dans le pays, ont pu découvrir les principales évolutions techniques et les nouveaux services présents dans les futurs réseaux 5G et mieux appréhender les éventuels changements inhérents à l'avènement imminent de la 5G.

Pour le Directeur des Ressources en Fréquences de l'ARPCE, M. Wilson Bokatola, la 5G donnera

accès à des débits dépassant largement ceux de la 4G. « Elle devra ainsi permettre des débits de télécommunications mobiles de plusieurs gigabits de données par seconde, soit jusqu'à 1 000 fois plus que les réseaux mobiles déployés jusque-là. Pour les experts, il s'agit de la technologie du tout est possible », a-t-il renchéri.

Dans le plan stratégique de la Direction Générale, devant sous-tendre l'action de l'ARPCE, l'institution se doit de se positionner comme acteur clé de l'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire national. Cet engagement qui s'inscrit naturellement dans le cadre de ses missions régaliennes, de contrôle, de suivi et de régulation des secteurs des Postes et des Communications Électroniques, implique pour l'ARPCE une connaissance plus pointue des secteurs placés sous son autorité, et surtout une politique avant-gardiste pour une meilleure anticipation sur les mutations pouvant subvenir dans lesdits secteurs.



Vue partielle des participants à la formation

Portrait

Louis Marc SAKALA : Compétence et dynamisme au service des Postes et des Communications Electroniques en République du Congo



Louis Marc Sakala, DG de l'ARPCE

La trentaine révolue, Louis Marc SAKALA, Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE) et Chevalier dans l'ordre du Mérite Congolais, est marié et père de 2 enfants.

Quatrième né d'une famille de huit enfants, polyglotte, Louis Marc SAKALA mène de brillantes études, entre 1992 et 2006, sanctionnées, premièrement, par l'obtention d'un Baccalauréat Mathématique et Physique à l'Ecole Militaire Préparatoire Général LECLERC où il sort major de sa promotion, suivi d'un DEUG Mathématique Informatique Applications aux Sciences obtenu à l'Université Créteil Paris XII, puis d'un D.U.T Génie Electrique et Informatique Industrielle - option Réseaux Locaux Industriels à l'Université de Cergy, Institut Universitaire de Technologie de Sarcelles et d'une Licence Mathématique - Informatique décrochée à l'Université Marne La Vallée. En 2008, il complète ses études avec un Diplôme d'Ingénieur en Informatique & Génie des télécommunications (ESIGETEL), Spécialisation : Radiocommunication-mobile.

C'est en 2007, qu'il découvre le monde professionnel chez European Aeronautic Defence and Space company (EADS)-AIRBUS DEFENSE à Éiancourt où il est recruté en qualité d'Ingénieur Système. Une année plus tard, THALES Communication France le débâuche et fait de lui son Ingénieur Système Intégration Validation. A ce poste, de 2008 à 2010, il s'occupe des Systèmes Terre et Interarmées, domaine Radio Mobile / Groupe Ingénierie Hautes Fréquences (GIH). Il est, entre autres, Responsable des tests de propagation et de réflexion de la couche ionosphérique HF et Responsable des performances des produits radio HF, VHF, UHF.

Par amour pour son pays, Louis Marc SAKALA répond favorablement en 2010 à la sollicitation de l'ancien Directeur Général de l'ARPCE, Yves CASTANOU, et accepte de quitter son poste chez THALES, une entreprise de renommée internationale, pour relever le défi ARPCE.

Il assume pendant deux ans les fonctions de Responsable du Service Gestion du Spectre des Fréquences chez l'ARPCE avant d'être promu

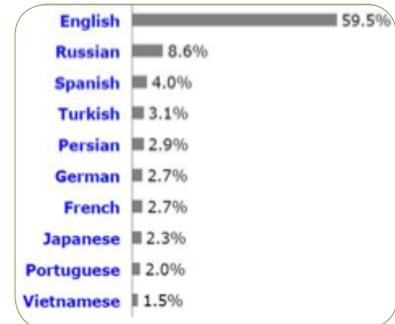
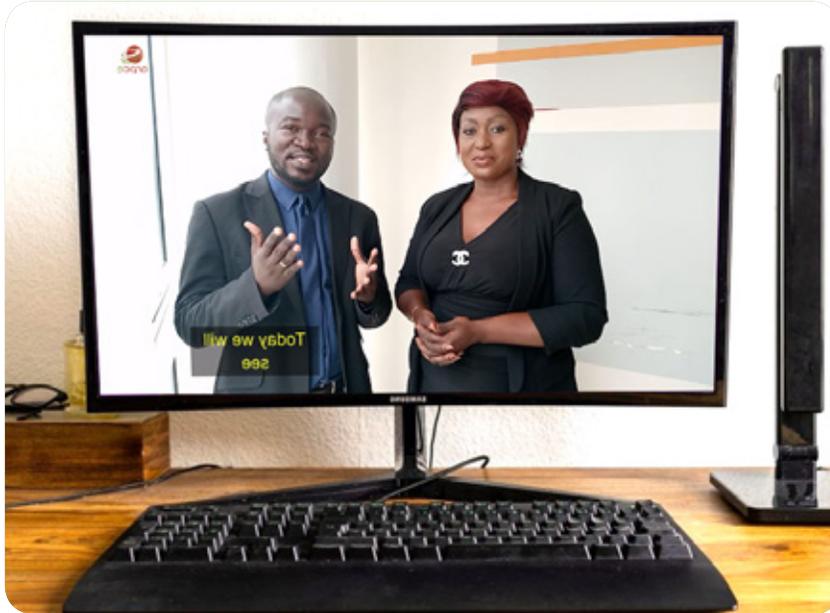
Conseiller Technique du Directeur Général et Responsable des Opérateurs et Prestataires. En 2018, il est nommé Directeur des Réseaux et Services de Communications Électroniques.

En 2020, sa nomination à la tête de l'ARPCE par décret présidentiel est bien accueillie par ses anciens collègues, collaborateurs et les partenaires et prestataires de l'ARPCE qui voient en ce jeune cadre, un homme compétent, avisé, ouvert et chaleureux.

En effet, Louis Marc SAKALA a activement participé à la mise en œuvre et à l'aboutissement des projets majeurs de l'ARPCE parmi lesquels : l'identification des pylônes et des abonnés de la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire national, le passage de la numérotation de 7 à 9 chiffres, la construction du siège de l'ARPCE, l'homologation des équipements et terminaux radio électroniques et la supervision du trafic téléphonique. Toujours à son actif, il faut compter aussi le projet de construction du bâtiment qui abritera très prochainement le siège départemental de l'ARPCE à Pointe-Noire ainsi que la construction du bâtiment technique de l'ARPCE qui abritera, entre autres, des projets avant-gardistes que pilote l'Autorité de Régulation dans le domaine de la Fintech tels que le Hub numérique et le Timbre Electronique.

Le nouveau Directeur Général a inscrit son mandat « dans une logique de changement dans la continuité » pour valoriser les acquis de l'institution et initier des changements transformationnels qui permettront aux populations congolaises de jouir pleinement du potentiel économique des secteurs des Postes et des Communications Électroniques.

Le multilinguisme, une valeur ajoutée pour le personnel ARPCE



Il en est ressorti que 59,3% de l'ensemble du contenu est en Anglais contre seulement 2,8% pour le Français. On peut aisément imaginer la nécessité de se former dans les langues, notamment en Anglais.

La Direction Générale de l'ARPCE entend faire de l'institution un vivier de cadres compétitifs tant sur le marché de l'emploi local qu'international. La connaissance de l'Anglais et des autres langues étrangères parlées dans les conférences et fora internationaux constitue, à n'en point douter, un atout indéniable pour l'atteinte de cet objectif.

En effet, le paysage langagier du cœur de métiers de l'ARPCE, qui est à la fois technique et juridique, reste profondément impacté par les contacts des cultures du fait des rencontres internationales auxquelles prennent part assez régulièrement ses experts.

Afrique, Asie, Europe, Amérique, des agents ARPCE sillonnent le monde pour être au fait des innovations. La non maîtrise des langues d'échanges au niveau international peut, dans une certaine mesure, constituer des freins à la pleine participation des experts des Postes et des Communications Électroniques de l'ARPCE aux assises où l'on débat des questions

stratégiques, des innovations et autres changements pouvant intervenir dans leurs domaines de compétences.

Conscient de ces enjeux, le législateur a prévu dans les Statuts de l'ARPCE, article 32, la promotion du multilinguisme au sein de l'entreprise ; mission dévolue à son Service Communication et Relations Publiques.

Pour la Direction Générale, l'investissement dans les compétences linguistiques et la gestion de la diversité sont des éléments déterminants pouvant permettre à une entreprise comme l'ARPCE de bénéficier pleinement de potentiels partenariats avec ses différents partenaires et même avec les Autorités de Régulation d'autres pays. Il est d'une évidence indéniable que la connaissance de différentes langues favorise la communication, la compréhension, la découverte et la maîtrise de nouvelles solutions.

A titre d'illustration, en mars 202, une société spécialisée a fait un sondage sur 10 millions de site web utilisant différents langages.

A ce titre, le Service Communication et Relations Publiques a initié un concept dénommé «RN Time/English Flash». Ce concept innovant permet au personnel de suivre des cours d'Anglais sous forme de courtes vidéos à la fois ludiques et pédagogiques, encourageant ainsi, l'apprentissage et la pratique de cette langue incontournable. Une initiative qui rencontre l'assentiment de tout le personnel.

Le Service Communication et Relations Publiques entend aussi mettre en œuvre, dans les prochains jours, un plan innovant de promotion de la langue anglaise au sein de l'ARPCE. «Ce plan prévoit l'instauration d'un "English Day", au cours duquel tous les échanges devront se faire uniquement en Anglais, sous peine d'une petite amende amicale à définir », souligne, toute enthousiaste, la Responsable de Communication, Sara Ahoui.

¹https://w3techs.com/technologies/overview/content_language

Astuce & conseils

Vinaigre blanc

Saviez-vous que le vinaigre blanc est un super allié de ménage dans la maison ? La grand'Actu du Régulateur vous fait découvrir les vertus de ce produit naturel et bon marché, idéal pour nettoyer, désinfecter et désodoriser la plupart des surfaces.

Un détartrant efficace

Le vinaigre blanc est idéal pour détartrer les robinets, les joints de carrelage... Il suffit de pulvériser les éléments à détartrer de vinaigre blanc et de laisser agir une vingtaine de minutes.

Un désinfectant hors pair

Le vinaigre blanc désinfecte à merveille les toilettes, la salle de bain et peut aussi être utilisé pour débarrasser les planches à découper de leurs nombreuses bactéries. Attention, il ne peut rien contre les virus!!!

Fait briller la vaisselle et les vitres

Ajouté en petite quantité à l'eau de rinçage de la vaisselle, le vinaigre blanc élimine toutes les traces de graisse, mais en plus il la fait briller. Il redonne également l'éclat à l'argenterie, des vitres et carreaux.

Nettoie et désodorise les canalisations

Le vinaigre blanc, utilisé régulièrement, a le pouvoir d'entretenir naturellement la tuyauterie des éviers et des lavabos et, en plus, il évite les remontées d'odeurs désagréables.

Un super pouvoir détachant pour le linge

Le vinaigre blanc peut également être utilisé pour le soin du linge. Il vient à bout notamment des taches réputées difficiles à enlever comme celles de vin, de café, de rouille ou d'herbe. Après un essai sur une partie du vêtement à détacher, pour être sûr que le vinaigre blanc ne présente pas de risques, il suffit de frotter la tâche avec un chiffon imbibé de vinaigre blanc puis de passer le vêtement en machine.

Un désodorisant pour la maison et les textiles

Utilisé dans le frigo, les poubelles, les toilettes... le vinaigre blanc est très efficace pour éliminer les mauvaises odeurs. Il a aussi le pouvoir de supprimer des odeurs persistantes sur les textiles telles que la transpiration, l'urine, etc.

Un adoucissant naturel pour le linge

Le vinaigre blanc adoucit tout naturellement les textiles. Ajoutez un peu de vinaigre blanc tout simplement dans le bac destiné à l'adoucissant et le tour est joué.

Un anti-fourmis

Le vinaigre blanc a aussi la faculté de faire fuir ces insectes indésirables dans la maison. Utilisé pur, ou dilué avec de l'eau, sur les surfaces envahies par les fourmis, et vous verrez le résultat !

Pour apaiser les piqûres d'insectes

Le vinaigre blanc a un pouvoir apaisant sur les piqûres d'insectes. Pour atténuer les démangeaisons, il suffit d'appliquer sur la piqûre quelques gouttes de vinaigre blanc à l'aide d'un coton.

Un produit utile aussi dans le jardin

Le vinaigre blanc est aussi un allié indispensable pour l'entretien du jardin. Il suffit de pulvériser sur les mauvaises herbes à éliminer, de préférence en fin de journée, un mélange d'un litre de vinaigre blanc dilué dans un demi-litre d'eau.

A éviter : Il est formellement interdit de mélanger le vinaigre à l'eau de javel. Cela peut constituer un danger toxique pour les voies respiratoires. N'oubliez pas de porter des gants lors de l'utilisation du vinaigre blanc pour ne pas irriter votre peau. De plus, évitez de nettoyer les surfaces poreuses telles que le marbre, le ciment, la pierre ou encore le bois avec ce produit.

Eliakim Noham



Vous réagissez au quart de tour lorsqu'il vous appelle...
Vous exaucez ses moindres désirs...
Vous travaillez à son avenir...

Après 9 mois d'attente, le petit joyau de la famille est enfin arrivé ! Eliakim Noham le merveilleux fruit d'amour du couple Prince et Aursyle THADDEES est tombé de l'arbre le 7 avril 2021.

La famille nage dans le bonheur...

Yves Elijah



D'un grand amour ne pouvait naître qu'un beau garçonnet.

C'est avec toute la tendresse du monde que Serge et Adan MAVOUNGOU ont accueilli ce beau cadeau de la vie Yves Elijah, né le 31 octobre 2020.

C'est un véritable trésor qui vient illuminer leurs journées d'émotions inoubliables.

Ylanna Yemima



Le premier souffle suivi du premier cri... Le premier sourire aux anges !

Les premiers gazouillis et le premier rire sonore comme une clochette...

voilà Sandrine et Marcel NGOKABA, abonnés de nouveau à la vie parentale avec l'arrivée, le 14 avril 2021, de leur fillette Ylanna Yemima...

La petite famille s'agrandit !

Marthe & Serge



Après une belle rencontre et d'heureuses années de vie en commun, tout est prêt pour le plus beau jour de leur vie...

Ils se sont donnés la main, ils se sont donnés le cœur, Marthe et Serge DIMINAT ont décidé de sauter le grand pas, en célébrant leur mariage à l'état civil et religieux, le 6 février 2021.

Vivre chaque instant dans un champ de bonheur.



Recette



Le Gâteau au Yaourt

Léger et moelleux, le gâteau au yaourt est un classique de la pâtisserie. La Grand'Actu du Régulateur vous propose de préparer vous-même ce délicieux gâteau pour le déguster en famille, entre amis ou entre collègues.

Enfilez votre tablier et lancez-vous !

Ingrédients pour 6 personnes

- 1 pot de yaourt nature (125 g)
- Le pot servira de verre doseur
- 3 pots de farine
- 1 pot de sucre en poudre
- 4 œufs
- 1/2 pot d'huile
- 1 sachet de levure chimique
- 1 sachet de sucre vanillé
- le zeste d'un citron

Munissez-vous d'un grand saladier, d'un fouet, d'un moule à gâteau et c'est parti !

Etape 1 : Dans une terrine, mélangez la farine, la levure et le sucre. Ajoutez les œufs, et incorporez l'huile. Ensuite, versez le yaourt. Mélangez bien le tout pour obtenir une pâte onctueuse.

Etape 2 : Parfumez la pâte avec le zeste d'un citron.

Etape 3 : Verser la pâte dans un moule à manquer beurré. Faites cuire à 180°C, thermostat 6 pendant 30 minutes (four électrique). Pour vérifier la cuisson, planter la lame d'un couteau : elle doit ressortir propre.

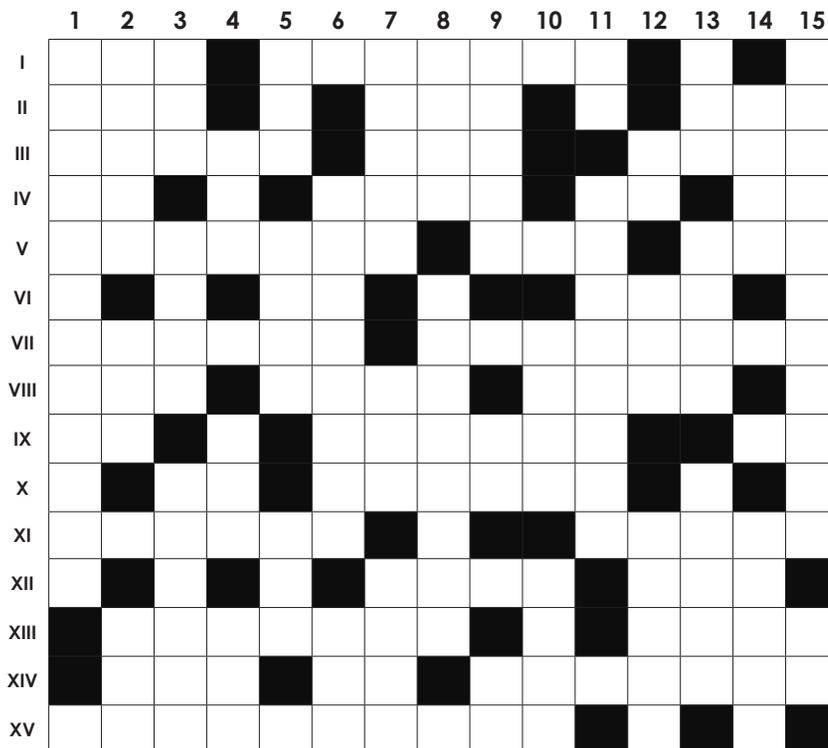
Etape 4 : Démoulez le gâteau et laissez refroidir sur une grille.

C'est prêt ! Régalez-vous à chaque bouchée.



JEU

MOTS CROISÉS



Horizontal

- 1- Affectations.
- 2- Sans anomalie ; Pour le goût ; Poisson au corps ovale.
- 3- Balle de service (Tennis) ; Insecte des eaux stagnantes ; Eu accès.
- 4- Nuages ; Sur un éventail ; Oiseau domestique.
- 5- Existas ; Meuble de rangement ; créât.
- 6- Pièce comptable ; Période.
- 7- Rodât ; Relevé d'identité postal ; Unité monétaire.
- 8- Prix du transport ; Mail ; Correspondance.
- 9- Ventiles ; Mammifère frugivore ; Article.
- 10- Ingères ; Membrane de l'œil.
- 11- Titane ; Manières d'être.
- 12- Lettre d'alphabet grec ; Boisson ; Lieux pour se cacher.
- 13- Infâme ; Exagérément content ; Convien.
- 14- Rasa ; Expédition.
- 15- Espace de temps ; Préposition.

Vertical

- I- Ancêtre de ISO ; Clause fixant un montant invariable ;
- II- Contenant ; Monnaie divisionnaire ; colère.
- III- Pronom possessif ; Quatrième de couverture ; Schéma.
- IV- Préfixe de négation ; Vaniteux ; Quotient intellectuel ; pronom personnel.
- V- Engendrât ; Argent ; Poisson du littoral.
- VI- Actinium, Grain de chapelet.
- VII- Apparence ; Manquant de souvenir.
- VIII- Petite cheville ; Encéphalopathie due à un prion ; Consacré.
- IX- Pronom personnel ; Rigolera.
- X- Aluminium ; Enthousiasmée.
- XI- Funestes ; Maculés.
- XII- Homme des neiges ; Pouvoir de commandement.
- XIII- La poste en est un ; Bordure
- XIV- Adolescent ; Contact établi.
- XV- Répétition périodique

Notre Vision

Faire entrer le Congo dans le Top 5 des pays africains leaders des Postes et des Communications Électroniques

APPEL GRATUIT !

5050

CENTRE D'ÉCOUTE DES
CONSOMMATEURS

— HORAIRE —
08_{H00} À 17_{H00}

<http://infoduconsommateur.arpce.cg>



PLUS QU'UN NUMÉRO, UN SERVICE



arpce
RÉP. DU CONGO